



LA PRÉFÈTE DE L'EURE

ARRETE n° DDTM/SEBF/11/137 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre

**La Préfète de l'Eure
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu: Le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4, R 212-29 à 31 ;

Le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles,

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie du 20 septembre 1996, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie;

L'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 relatif à l'élaboration et au périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre;

Les lettres des 19 août et 30 septembre 1997 par lesquelles les Préfets de l'Orne et d'Eure et Loir donnent leur accord pour que la coordination de la procédure d'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre soit assurée par le Préfet de l'Eure;

Les lettres désignant les représentants des Conseils Régionaux de Haute et Basse Normandie ainsi que le représentant de la Région Centre,

La délibération n° 10.37 du 10 juillet 2010 du comité syndical du Parc naturel régional du Perche,

La demande présentée par l'association UFC QUE CHOISIR,

Le décès de M. Jacky MARBOUTY, maire de Vert-en-Drouais (28) survenu le 22 mai 2011,

Considérant dès lors qu'il convient de pourvoir à la modification de la composition de la commission locale de l'eau,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° D3/B4-08-266 du 31 décembre 2008 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre est modifié comme suit :

-membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux

désigné par l'Association des maires d'Eure et Loir

M. Dominique LEOST

désigné par le Conseil Régional de Haute Normandie

M. Jérôme BOURLET

désigné par le Conseil Régional de Basse Normandie

M. Jérôme VIRLOUVET

désigné par le Conseil Régional de la Région Centre

M. Patrick RIEHL

désigné par le Parc naturel régional du Perche

Mme Annie DUBOURG

- membres siégeant au sein du Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

désigné par l'association de consommateurs de l'Eure UFC Que choisir

M. Jean-Louis SEUX

désigné par la ville de Paris

un représentant

- membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

le Préfet de la Région Ile de France, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant,

la Préfète de l'Eure ou son représentant,

Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :

la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant,

le directeur de l'Agence Régionale de la Santé de Haute Normandie ou son représentant,

le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ou son représentant,

le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant,

Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure et Loir :

le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre ou son représentant,

le directeur départemental des territoires de l'Eure et Loir ou son représentant,

Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Orne :

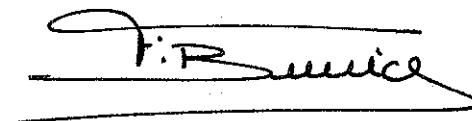
le directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant

le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure, d'Eure et Loir et de l'Orne ainsi que sur le site Internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Evreux, le 29 JUIN 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. R. Buisson', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.